

Commune de GRAS

2, Place de la Mairie 07700 GRAS

Compte Rendu du Conseil Municipal du 16 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize mars à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saint Vincent sur la commune de Gras, sous la présidence de Monsieur CROIZIER Jean Paul, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 09 Mars 2021.

Étaient présents :

CHAUTARD Olivier, CHENIVESSE Nadine, CORNILLE Laurent, CROIZIER Jean Paul, FERRY Nicole, JEUILLY Stéphanie, MALIGE Dominique, PARRE Marianne, PLAT Jean-Pierre, REYNAUD Georges, SUBLIME Christiane, VALETTE Catherine

Absents : PUAUX Adeline a donné procuration à Laurent CORNILLE, MICHEL Frédéric a donné procuration à Jean Paul CROIZIER, GRELLET Joël a donné procuration à Catherine VALETTE

Mme PARRE Marianne a été désignée secrétaire de séance.

- **Délibération n° 2021-05**
Approbation Compte de Gestion 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal de l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Vote :

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

- **Délibération n° 2021-06**
Adoption du Compte Administratif 2020

Sous la présidence de Madame VALETTE Catherine, 1^{ère} adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif de la Commune de Gras 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses :	341 454,96€
Recettes :	435 843,53€
Excédent :	94 388,57€

Investissement

Dépenses :	68 693,83€
Recettes :	152 288,14€
Excédent :	83 594,31€
Reste à réaliser :	10 790,00€ en recettes d'investissement

Hors de la présence de Monsieur CROIZIER Jean Paul, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte administratif du budget de la Commune de Gras 2020.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Vote :

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

- **Délibération n° 2021-07**
Affectation du résultat 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Croizier Jean Paul,

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU	RECETTES OU
	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats reportés	0	50 140,24
Opérations de l'exercice	341 454,96	385 703,29
Totaux	341 454,96	435 843,53
Résultat de clôture		94 388,57

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU	RECETTES OU
DEFICIT	EXCEDENT
0	99 400,27
68 693,83	52 887,87
68 693,83	152 288,14
	83 594,31

ENSEMBLE	
DEPENSES OU	RECETTES OU
DEFICIT	EXCEDENT
0	149 540,51
410 148,79	438 591,16
410 148,79	588 131,67
	177 982,88

Besoin de financement
Excédent de financement

	A
83 594,31	

Reste à réaliser

B	10 790,00	C
---	-----------	---

Besoin de financement
Excédent de financement

	D= B - C
10 790,00	

Besoin total de financement
Excédent total de financement

	E= A - D
94 384,31	

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

F	0	au compte 1068 Investissement
G	94 388,57	au compte 002 excédent de fonctionnement reporté
		F + G = H

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Vote :

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

- **Délibération n° 2021-08**
Approbation du Budget Primitif 2021

Vu le projet du Budget Primitif 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le Budget Primitif 2021 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	436 638,57€	436 638,57€
Section d'investissement	593 012,05€	593 012,05€

- **Délibération n° 2021-09**
Achat d'une partie de la parcelle F1513 Rue de l'école

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait d'acquérir une partie de la parcelle F1513 (partie qui représente 12 m²) située rue de l'école appartenant à Mme DUHAMEL Claudine afin de faciliter l'accès au plateau sportif de l'école par tous types de véhicule.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour que la Commune acquiert 12m² de la parcelle F1513 appartenant à Mme DUHAMEL Claudine aux conditions suivantes : 40 € / m² soit 480,00 €.
- Autorise le Maire à régler les frais de géomètre et notariés y afférents
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cet achat.
- Attribue un droit de passage à Mme DUHAMEL Claudine pour mettre les réseaux enfouis sur la parcelle F 1514 attenante et appartenant à la Commune de Gras

- **Délibération n° 2021-10**
Autorisation de dépôt d'une demande d'urbanisme Lieu Dit le Brechon

M. le Maire expose au Conseil Municipal que dans la continuité de la Zone Constructible au lieu-dit « Le Brechon », la Commune envisage de vendre des terrains.

Considérant que le Maire doit être expressément autorisé par son Conseil Municipal pour pouvoir déposer au nom de la Commune une demande d'urbanisme (Permis de construire, d'aménager, de démolir, déclaration préalable)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur Jean Paul CROIZIER, Maire, à déposer toutes les demandes d'urbanisme nécessaires à ce dossier (permis de construire, d'aménager, de démolir, déclaration préalable).

Divers :

- **Aménagement Gite au-dessus de la salle polyvalente** : Prévoir aménagement du gite pour futures locations
- **Bulletin Municipal** : En cours d'impression et distribution par les élus dans les boîtes aux lettres

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 23h15